



FAXONIUS RUSTICUS

Nom commun : Écrevisse à taches rouges

Catégorie : FAUNE

Famille : *Cambaridae*

Milieu : eau douce

Origine géographique : États-Unis (bassin de l'Ohio)

Nom Anglais : Rusty crayfish

Auteur : Girard, 1852

Introduction en France : métropole

MODALITÉS DE GESTION

Suite au [signalement de cette espèce dans l'Aveyron en septembre 2019](#), des pêches à la nasse ont été réalisées afin de mieux connaître sa répartition et éliminer le maximum d'individus. Dans le plan d'action mis en place localement, il est prévu de procéder très prochainement à la vidange du plan d'eau (superficie 5 000 m²) afin de tenter d'éradiquer la source ou au moins d'éliminer le risque de fuite vers les milieux naturels. Cette opération devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2019 si les conditions techniques et climatiques sont réunies.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Espèce signalée pour la première fois en Europe en France (Aveyron) en septembre 2019. L'Écrevisse à taches rouges est originaire du sud-ouest de l'Ohio, du nord du Kentucky et du sud-est de l'Indiana, et le nord du Tennessee, dans le bassin hydrographique de la rivière Ohio (Perry *et al.* 2001a et b).

Au cours des dernières décennies *Faxonius rusticus* a vu son aire de répartition s'étendre rapidement en raison des introductions par les activités humaines. Elle est actuellement établie dans 20 états des Etats-Unis (USGS, 2019) et au Canada.

Partout où elle a été introduite, l'espèce est considérée comme envahissante ; elle est reconnue comme l'une des écrevisses les plus invasives au monde. Du fait d'un besoin énergétique supérieur à la moyenne des autres espèces d'écrevisses, l'Écrevisse à tache rouge présente un comportement particulièrement agressif qui, associé à des populations denses, provoquent de sérieux impacts sur la faune native (écrevisses, macroinvertébrés, bivalves) ainsi que sur la flore aquatique dont elle peut drastiquement réduire l'abondance (p. ex. Lodge & Lorman 1987 ; Olsen *et al.* 1991, Souty-Grosset *et al.* 2006). Enfin, comme toutes les écrevisses du continent nord-américain, l'Écrevisse à tache rouge est porteuse saine d'*Aphanomyces astaci*, oomycète responsable de nombreuses extinctions locales de populations d'écrevisses natives en Europe et au Japon.

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Marc Collas, Thierry Andrieu, Nicolas Poulet (Agence française pour la biodiversité), Alain Dutartre (Expert indépendant, Centre de ressources EEE), Emmanuelle Sarat et Doriane Blottière (Comité français de l'UICN), Frédéric Grandjean (Université de Poitiers), Caroline Pénil (Agence française pour la biodiversité).

Date de rédaction : 07/11/2019, version 2

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement.

[Écrevisse à taches rouges : nouvelle espèce invasive en Aveyron](#) (Fédération de pêche de l'Aveyron)
[Premier signalement de l'Écrevisse à taches rouges \(Faxonius rusticus, Girard 1852\) en Europe, France \(département de l'Aveyron\)](#)

[Invasive species Center](#)

[USGS](#)

[Nemesis](#)

[INPN](#)

[CABI](#)

[Lodge, D.M., M.W. Kershner, J.E. Aloï, and A.P. Covich, 1994. Effects of an omnivorous crayfish \(Orconectes rusticus\) on a freshwater littoral food web. Ecology 75: 1265-1281.](#)

[Wilson, K.A., J.J. Magnuson, T.K. Kratz, and T.V. Willis. 2004. A longterm rusty crayfish \(Orconectes rusticus\) invasion: dispersal patterns and community changes in a north temperate lake. Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Science 61: 2255-2266.](#)

Plus de références bibliographiques dans l'article : [Premier signalement de l'Écrevisse à taches rouges \(Faxonius rusticus, Girard, 1852\) en Europe, France \(département de l'Aveyron\).Risk assessment template developed under the "Study on Invasive Alien Species - Development of risk assessments to tackle priority species and enhance prevention"](#) Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#)

Espèce interdite d'introduction dans le milieu naturel, comme toutes les espèces exotiques d'écrevisses ([article R.432-5 du Code de l'environnement](#)).

Espèce non représentée» dans les eaux douces françaises ([article L. 432-10 du Code de l'environnement](#)).

Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques» ([article R.432-5 du Code de l'environnement](#)).

CITATION

UICN France et AFB. 2019. *Faxonius rusticus*. Base d'information sur les espèces introduites et leur gestion. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes.

